



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 26/12/2024

ID : 033-213304470-20241213-063\_2024-DE

Pour le maire empêché,  
le 1er adjoint,  
Stéphane CATALAN

République Française

Département de la GIRONDE  
Arrondissement de LIBOURNE  
Canton de COUSTRAS  
Commune de  
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 063-2024

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 18
- > présents : 11
- > votants : 17

### OBJET :

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE S.I.E.

Le treize décembre deux-mille vingt-quatre, à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 04 décembre 2024 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Stéphane CATALAN, 1<sup>er</sup> Adjoint, en remplacement du Maire empêché.

**PRESENTS :** Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, Mme Florence PREVOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR.

**ABSENTS :** M. Franck OBERG (procuration donnée à M. Stéphane CATALAN), M. Serge FIMBAULT (procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES), Mme Patricia VIAUD (procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT), M. Robert DELERIS, Mme Marie-José TERRIEN (procuration donnée à Mme Véronique GÉRARD), M. Pierre-Yves LE MERDY (procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY), M. Mickaël GODINEAU (procuration donnée à M. Didier LANDRY),

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu**, la décision du SIE en date du 05 avril 2024, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 10 000€ par commune pour des travaux réalisés en 2024 rentrant dans le cadre des statuts du SIE.

**après en avoir délibéré, et vote : 17 VOTES - 17 POUR**

- **Donne** son accord pour bénéficier d'une subvention par le Syndicat Intercommunal d'Électrification de Saint Philippe d'Aiguille (SIE) pour les travaux réalisés en 2024 et rentrant dans le cadre des travaux faisant l'objet de ladite aide financière.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à demander une subvention au S.I.E. de 10 000 € maximum.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les  
jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 20 décembre 2024.

Pour le Maire empêché, le 1<sup>er</sup> Adjoint

Certifié exécutoire,  
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le 23/12/2024  
Publié le 26/12/2024  
A ST MEDARD DE GUIZIERES.  
Pour le Maire empêché, le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
**Stéphane CATALAN**



*Stéphane Catalan*

**Stéphane CATALAN**

